



Carte de resident pour un tunisien

Par **CAROLINE**, le **19/09/2016** à **01:21**

bonjour

je suis divorcee depuis peu avec un tunisien , il a eu sa carte de 10ans grace au mariage .nous avons vecu a peine 3 ans ensemble .dois je signaler au procureur que nous sommes divorces .va t il tout de meme pouvoir garder sa carte ..ne vit il pas dans l illegalite il a change de departement , dois le signaler dans le departement ou il vit maintenant ou celui ou il a eu sa carte

merci de votre réponse

Par **youris**, le **19/09/2016** à **11:52**

bonjour,

vous pouvez faire part de votre situation à la préfecture qui a délivré sa carte ainsi qu'à celle où réside votre ex.

salutations

Par **Tisuisse**, le **06/10/2016** à **17:14**

Bonjour CAROLINE,

Sachez que nombres d'étrangers viennent en France pour s'y marier, obtenir les papiers voire la nationalité française et, une fois les papiers obtenus, divorcent car le mariage n'était que dans ce seul but.

Vous informerez donc votre préfecture et la préfecture du département où se trouve votre ex-mari, de cette situation.